



Sapar à Meaux

L'incendie serait accidentel

L'INCENDIE qui a intégralement détruit la Sapar lundi dernier à Meaux serait accidentel. Les premières conclusions de l'expert chargé de déterminer les causes du sinistre vont en tout cas dans ce sens. De source proche du dossier, on précise qu'aucune matière inflammable n'a été détectée dans les décombres de l'entreprise, à nouveau passée au peigne fin hier après-midi.

Avec une réserve, toutefois : les enquêteurs ne seront définitivement fixés qu'une fois connus les résultats des prélèvements effectués par l'identité judiciaire (la « police scientifique ») d'une part, par l'expert d'autre part. Les analyses de ces prélèvements pourraient prendre jusqu'à un mois.

La version avancée dès le lendemain des faits par Jean-Paul Augé, le PDG de la Sapar, qui affirmait que le feu avait pour origine un court-circuit dans un néon situé dans la salle

de confection des gelées semble donc de plus en plus crédible. Le PDG s'appuyait sur le témoignage de salariés présents dans la pièce au début du sinistre.

Mais Jean-Paul Augé, entendu par la brigade criminelle de la DRPJ de Versailles jeudi après-midi, pourrait tout de même faire l'objet de poursuites pour négligence.

Infractions aux règles d'hygiène

Lors d'une série de prélèvements effectués dans les locaux de la Sapar le 11 février dernier, la DSV (direction des services vétérinaires) avait en effet retrouvé des denrées retirées des supermarchés et des charcuteries à la suite de la première aïete à la listeria, le 4 février. Ceux-ci étaient stockés dans une pièce réservée au conditionnement et portaient la mention « à recycler ».

« C'est une erreur humaine, convenait hier soir Jean-Paul Augé. Je suis le président de la société et je suis responsable, je ne peux pas

le nier. Nous avons été débordés, je le reconnais. »

Le président de la Sapar devra également répondre de plusieurs infractions aux règles d'hygiène relevées par la DSV. Des infractions qui, d'après l'ancienne déléguée syndicale de la société, ne dataient pas de ces dernières semaines. Selon elle et une autre ex-employée, la chaîne du froid aurait régulièrement été rompue en raison de coupures de courant fréquentes. Le recyclage de produits périmés était par ailleurs, d'après la syndicaliste, monnaie courante.

Le PDG, soulagé de ne pas être responsable des sept décès par listériose survenus depuis novembre, table cependant sur une reprise de l'activité d'ici un an. Les salariés ne disposent en revanche d'aucune garantie sur leur avenir pour l'instant. Leurs salaires de février devraient être versés. Après, c'est l'inconnu.

MATHIEU JANIN